

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4386)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL585

présenté par

M. Peu, M. Brotherson, Mme Buffet, M. Chassaing, M. Dharréville, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Nilor, M. Fabien Roussel,
M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 14, après le mot :

« public »,

insérer les mots :

« à compter du 15 septembre 2021 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à décaler l'application du pass sanitaire au 15 septembre 2021 afin de laisser le temps à nos concitoyens de pouvoir être complètement vaccinés. En effet, la date d'application du pass sanitaire au 1^{er} août, choisie par le Gouvernement, apparaît trop prématurée et source de clivages entre nos concitoyens pour l'accès aux activités de la vie quotidienne.